

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT



**RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE FIN DE
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTI
ONS
NATIONAL 2019-2021**

Jun 2021

Sigles et abréviations

ACE	: Agence de communication et d'étude
AGR	: Activités génératrices de revenus
AJ/UEMOA	: Association jeunesse /Union économique monétaire Ouest africaine
AJB	: Association des journalistes du Burkina
AMBF	: Association des municipalités du Burkina Faso
AMR	: Association monde rural
ANPTIC	: Agence nationale de la promotion des Technologies de l'information et de la Communication
ARBF	: Association des régions du Burkina Faso
ASCE-LC	: Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
BCEAO	: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
CCS	: Coordination communale de sécurité
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CENTIF	: Cellule nationale de traitement des informations financières
CGD	: Centre pour la gouvernance démocratique
COSS	: Coordination opérationnelle des services de sécurité
DGPEAJ	: Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes
DGPN	: Direction générale de la police nationale
DIP	: Déclaration d'intérêt et de patrimoine

DPP	: Direction de la police de proximité
EMGN	: Etat-major de la gendarmerie nationale
FDS	: Forces de défense et de sécurité
FEPAC/UA	: Fédération panafricaine des associations et clubs de l'Union africaine
FSI	: Forces de sécurité intérieure
ILS	: Initiative locale de sécurité
MAEC	: Ministère des affaires étrangères et de la coopération
MATDC	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
MBDHP	: Mouvement burkinabè des droits de l'homme et du peuple
MCRP	: Ministère de la communication et des relations avec le parlement
MEEVDD	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du développement durable
MENPTD	: Ministère de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale
MIE	: Mécanisme indépendant d'évaluation
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJ	: Ministère de la justice
MMC	: Ministère des mines et des carrières
MS	: Ministère de la santé
MSECU	: Ministère de la sécurité
PGO	: Partenariat pour un gouvernement ouvert

PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PTF	: Partenaires techniques et financiers
REN-LAC	: Réseau national de lutte anti-corruption
SCLS	: Structure communautaire locale de sécurité
SGG/CM	: Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres
SIG	: Service d'information du gouvernement
SNPG	: Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance
TIC	: Technologie de l'information et de la Communication

Table des matières

Sigles et abréviations	2
Table des matières.....	5
I. Introduction et contexte.....	6
II. Processus du plan d'actions	7
III. Recommandations du Mécanisme Indépendant d'Evaluation (MIE)	8
IV. Mise en œuvre des engagements du plan d'actions	9
IV.1 Synthèse - Avancée des engagements	9
IV.2 Résultats détaillés par engagement.....	10
IV.2.1 Engagement N°1	10
IV.2.2 Engagement N°2	14
IV.2.3 Engagement N°3	18
IV.2.4 Engagement N°4	22
IV.2.5 Engagement N°5	29
IV.2.6 Engagement N°6	35
IV.2.7 Engagement N°7	40
IV.2.8 Engagement N°8	45
IV.2.9 Engagement N°9	53
IV.2.10 Engagement N°10	61
IV.2.11 Engagement N°11	64
V. Échanges et apprentissage entre pairs	69
VI. Conclusion, leçons apprises et prochaines étapes	69
VI.1. Leçons apprises:	70
VI.2. Prochaines étapes:	70

I. Introduction et contexte

Le Burkina Faso a adopté en conseil des ministres par le décret n°2018-0049 PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 1er février 2018 la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance (SNPG) pour la période 2018-2027. Cette adoption intervient dans un contexte national marqué par la volonté affichée du Gouvernement de promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques.

La mise en œuvre de cette stratégie vise à promouvoir les principes de bonne gouvernance dans la conduite des actions de développement. Les objectifs stratégiques qui la sous-tendent sont de : (i) créer les conditions favorables à l'expression du droit, (ii) promouvoir la transparence et la responsabilité, (iii) renforcer la participation et l'équité, (iv) lutter contre la corruption et promouvoir une culture d'efficacité et d'efficience dans la gestion des affaires publiques.

Dans le but de poursuivre le renforcement de la bonne gouvernance, le Burkina Faso a adhéré à cette initiative internationale multipartite au sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) tenu du 07 au 09 décembre 2016 à Paris.

Elle vise à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques par une plus grande redevabilité et implication des citoyens, la lutte contre la corruption, l'exploitation des technologies de l'information et de la communication en vue de renforcer la qualité de la gouvernance, dans un esprit de collaboration avec les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile (OSC) et les médias.

L'adhésion du pays à cette initiative s'est matérialisée par la mise en œuvre d'un premier plan d'actions PGO sur la période 2017-2019. Après évaluation dudit plan et en vue de poursuivre les efforts dans la promotion des principes et valeurs du gouvernement ouvert, il a été adopté le deuxième plan d'actions national 2019-2021 du PGO qui contient onze (11) engagements.

Dans le cadre du suivi évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'actions arrivé à échéance en juin 2021, il est élaboré un rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre.

Le contexte national marqué par la persistance des attaques terroristes, la crise sanitaire liée à la Covid 19 et la rareté des ressources financières a impacté négativement la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce rapport présente le niveau d'achèvement des engagements ainsi que de l'état des jalons qui les composent (achevé-substantiel-limité-pas commencé), tout en relevant les difficultés et contraintes ayant entravé la mise en œuvre effective desdits engagements. Il s'articule autour des points suivants :

- Processus du Plan d'actions
- Recommandations du Mécanisme Indépendant d'Evaluation (MIE)
- Mise en œuvre des engagements du plan d'actions
- Echange et apprentissage entre pairs
- Conclusion, leçons apprises et prochaines étapes
- Conclusion, autres initiatives et prochaines étapes.

II. Processus du plan d'actions

Le processus d'élaboration du plan d'actions PGO a été conduit par le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale à travers l'implication des acteurs issus des autres départements ministériels, des institutions, des Collectivités territoriales (CT), des Organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. De même, en vue de disposer d'un document consensuel conformément à la démarche PGO, la société civile a été largement associée tout au long du processus d'élaboration et de validation du plan d'actions.

En effet, une réunion de cadrage avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus PGO à savoir les acteurs étatiques et non-étatiques s'est tenue en **août 2019** et a permis de dégager une vision commune et d'identifier les modalités de participation de chaque acteur au processus d'élaboration du plan d'actions national (PAN).

A la suite de cette rencontre de cadrage, le Gouvernement a entrepris en collaboration avec la société civile, l'organisation des consultations publiques dans les treize (13) régions du pays en **septembre 2019**. Ces consultations ont réuni les forces vives (OSC, des acteurs de l'administration, des élus locaux, le secteur privé, des médias, des partenaires au développement, des organisations de jeunes et de femmes, etc.) de chaque région.

En plus des consultations régionales, des consultations publiques ont été réalisées via la page Facebook du PGO Burkina Faso.

De novembre à décembre 2019, s'est tenu un atelier de développement des engagements du PAN qui a regroupé des participants issus des ministères, de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et des personnes de ressources.

Durant la même période, des consultations techniques sectorielles ont été organisées avec les acteurs étatiques (ministères) porteurs des engagements. Elles ont permis d'affiner les engagements à mettre en œuvre et de s'assurer de leur pertinence et de leur faisabilité. La société civile a également organisé des consultations au niveau du groupe de travail PGO en vue de recueillir les observations et les amendements qui ont été reversés dans le projet de plan d'actions.

Le **27 décembre 2019** au cours d'un atelier national, **le projet de plan d'actions national contenant onze (11) engagements consensuels a été validé**. Cet atelier a réuni des représentants des ministères et institutions, de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Après sa soumission aux instances internationales du PGO le 31 décembre 2020, le PAN2 a été adopté par décret n°2020-0270/PRES/PM/MFPTPS/MDENP/MINEFID du 10 avril 2021.

Pour assurer le pilotage du processus d'élaboration du plan d'actions national PGO, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du processus du Partenariat pour un gouvernement ouvert, il est mis en place deux (02) organes de décisions : le Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CP-MABG) et le Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne

gouvernance (CN-MABG). A ces organes décisionnels s'ajoutent deux (02) organes techniques : **le Comité technique de suivi- évaluation de la mise en œuvre du PGO ou le Forum multi-acteurs et le Secrétariat technique.**

Le Comité technique ou le Forum multi-acteurs qui a pour mission de conduire le processus de mise en œuvre du Partenariat pour un gouvernement ouvert a une composition égalitaire entre les représentants de l'administration et ceux de la société civile.

Le secrétariat technique est assuré par le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG). Il est l'organe d'animation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions au niveau des départements ministériels.

III. Recommandations du Mécanisme Indépendant d'Evaluation (MIE)

Le dernier rapport MIE (année) a formulé cinq (5) recommandations clés à savoir :

1. Améliorer la conception d'engagement afin que l'objectif de l'engagement, les activités et les résultats attendus soient quantifiables, spécifiques, pertinents, cohérents, stratégiques, et que les mesures proposées traitent efficacement les sources des problèmes ;
2. Veiller à ce que les pouvoirs exécutif et législatif travaillent ensemble pour assurer que la législation supplémentaire clé soit approuvée, notamment la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 accordant un droit d'accès à l'information et aux documents administratifs ;
3. Veiller à ce que les décideurs du PGO et les organes techniques au Burkina Faso construisent un site Web rendant compte du processus du PGO ;
4. Discuter de la possibilité d'inclure un engagement soutenant la participation du public à l'approbation d'un projet de constitution par référendum ;
5. Veiller à ce que les considérations budgétaires soient prises en compte lors de la mise au point du plan d'action.

Pour la Co-création et la mise en œuvre du PAN2, ces recommandations ont été prises en compte.

- La conception du PAN2 s'est voulue participative dans le respect des normes de Co-création. La présentation des engagements a connu une amélioration du canevas avec plus de précision afin d'avoir des engagements pertinents, spécifiques, quantifiables, cohérents et stratégiques.
- Concernant l'opérationnalisation de la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique, des discussions ont été menées entre l'exécutif, le législatif et les acteurs de la société civile afin d'accélérer la prise de décrets d'application de ladite loi.
- La recommandation sur la nécessité de créer un site web PGO a été mise en œuvre avec la création du site à l'adresse : www.ogp.gov.bf
- En ce qui concerne la possibilité d'inclure un engagement soutenant la participation du public à l'approbation d'un projet de constitution par

référendum, cette question est en examen par les autorités devrait s'inscrire dans le processus global de l'adoption de la constitution de la V^{ème} République.

- Pour la prise en compte des considérations budgétaires, les ministères porteurs des engagements disposent de ressources pour financer leur mise en œuvre. Ces derniers initient des plaidoyers auprès de certains partenaires financiers pour mobiliser des ressources complémentaires.

IV. Mise en œuvre des engagements du plan d'actions

IV.1 Synthèse - Avancée des engagements

Pour la mise en œuvre des engagements, il a été retenu quatre (04) critères essentiels ci-dessous qui indiquent niveau d'achèvement des engagements :

- **Pas commencé** : Un engagement est dit "*pas commencé*" quand aucune action n'a été initiée et que le taux d'exécution des jalons importants (activités) est de 0% ;
- **Limité** : Un engagement est dit "*limité*" si le taux d'exécution des jalons importants est moins de 50% ;
- **Substantiel** : Un engagement est dit "*substantiel*" lorsque le taux d'exécution des jalons importants est égal ou plus de 50% ;
- **Achevé** : Un engagement est dit "*achevé*" quand le taux d'exécution des jalons importants est de 100%.

	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
Engagement 01				
Engagement 02				
Engagement 03				
Engagement 04				
Engagement 05				
Engagement 06				
Engagement 07				
Engagement 08				
Engagement 09				
Engagement 10				
Engagement 11				

Tableau récapitulatif de l'état de mise en œuvre des engagement

IV.2 Résultats détaillés par engagement

IV.2.1 Engagement N°1

Engagement N°1 : Poursuivre l'opérationnalisation du décret 2016-1052 portant modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 –30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la Sécurité
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	Le problème public que l'engagement tend à résoudre est l'insécurité à savoir le terrorisme et les crimes de droits communs
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : renforcer le dispositif sécuritaire (maillage sécuritaire) à travers la participation communautaire</p> <p>Objectif :</p> <p>Assurer une meilleure protection des personnes et des biens en impliquant les populations</p> <p>Résultats escomptés :</p> <p>Des services de sécurité sont construits ;</p> <p>La quiétude sécuritaire est améliorée.</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>La mise en œuvre de l'engagement contribuera à :</p> <p>Améliorer l'occupation spatiale du territoire par les services de sécurité ;</p> <p>Créer une proximité entre les populations et les FDS ;</p> <p>Renforcer la collaboration entre FSI et population</p> <p>Lutter efficacement contre le terrorisme (réduction des délais d'intervention) ;</p> <p>Assurer la quiétude des populations ;</p>

	Relancer les activités socio-économiques des zones concernées.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car il permettra :</p> <p>Le retour à la paix sociale à travers la réduction des attaques terroristes ;</p> <p>La participation des communautés à l'amélioration de la sécurité ;</p> <p>La lutte contre l'insécurité.</p>			
Informations supplémentaires	<p>Lien avec l'axe 1 du PNDES « réformer les institutions et moderniser l'administration » ;</p> <p>Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ») ;</p> <p>Lien avec la Stratégie nationale de la sécurité intérieure.</p>			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement, toutes les activités prévues ont été réalisées. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation de vingt-quatre (24) ateliers de formations sur la coproduction de la sécurité au profit des Initiatives Locales de Sécurité (ILS) dans plusieurs localités du pays (Est, Nord, Centre-Est, Sahel et Boucle du Mouhoun) - l'animation d'une communication en police de proximité au profit du Conseil National de la Jeunesse. - un plaidoyer pour la construction des services de sécurité en vue d'améliorer l'accès des populations - la formation et sensibilisation de plus de 100 membres de Structures Communautaires Locales de Sécurité 			

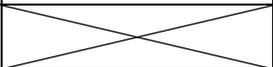
	<p>- l'animation d'une communication sur les Coordinations Communales de Sécurité (CCS) au profit des jeunes du Centre-Est.</p> <p>- - l'animation de quatorze (14) ateliers de formations de membres des Coordinations Communales de Sécurité (CCS) dans plusieurs localités du pays (Est, Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Sud-Ouest, Centre-Est, Sahel et Boucle du Mouhoun) sur les mécanismes de collaboration entre les populations et les FDS.</p>		
Prochaines étapes	Néant		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Animer cinq (05) séances de sensibilisation grand public sur le thème « participation communautaire à la gestion de la sécurité » dans les régions du Sahel, de l'Est et du Nord	Janvier 2020	Mai 2021	Achevé
Faire un plaidoyer pour la construction des services de sécurité en vue d'améliorer l'accès des populations	Janvier 2020	Mars 2021	Achevé
Former et sensibiliser 100 membres de structures communautaires locales de sécurité	Février 2020	Mai 2020	Achevé
Organiser dix (10) séances de formation, d'Information éducation communication / changement de comportements	Mai 2020	Mai 2021	Achevé

(IEC/CC) sur les mécanismes de collaboration entre les populations et les FDS			
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Coordination Opérationnelle des Services de Sécurité (COSS)		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Siragnan ZANRE		
Titre, Département/Direction	Coordonnateur des Opérations des Services de Sécurité (COSS)		
E-mail et téléphone	justebaba@yahoo.fr Tél : (+226) 70239912		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	MSECU, DGPN, EMGN, DPP, MINEFID, MATDC	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	AMBF, ARBF, Sahel Data Bank, Beogo-Néré, Open Burkina, AJB, CGD, Fédération panafricaine des associations et clubs de l'Union africaine (FEPAC/UA), AJ/UEMOA, Club union africaine du Burkina, Conseil national de la jeunesse	
Informations supplémentaires			
Autres activités	-Élaboration des plans communaux de participation citoyenne à la sécurité de commune au profit des communes de Gorom-Gorom, Déou, Arbinda		
Difficultés	-Insuffisance des ressources financières ; -Insuffisance des moyens logistiques.		

Leçons apprises	Néant
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les formations à l'endroit des CCS et des ILS ; - Former les membres des CCS en techniques de résolution des problèmes locaux de sécurité ; - Recenser les ILS par région ; - Faire des émissions télé et radios sur la police de proximité.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la dotation en ressources financières au niveau de la Direction de la Police de Proximité ; - Doter davantage le service en moyens logistiques afin d'accroître sa mobilité.

IV.2.2 Engagement N°2

Engagement N°2 : Mener des actions de communication et de sensibilisation sur l'incivisme fiscal dans quarante-cinq (45) communes pilotes au Burkina Faso	
Date de début et de fin de l'engagement : 1^{er} Janvier 2020- 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Refus de certains contribuables de s'acquitter de leurs taxes • Faible communication sur l'utilisation des recettes publiques
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : Susciter la participation de la population dans la mobilisation des recettes</p> <p>Objectif global : améliorer la contribution aux recettes fiscales</p> <p>Résultat escompté: la part contributive aux recettes fiscales des communes s'est accrue</p>

Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra aux populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'adhérer à la politique de collecte des taxes • D'améliorer leur contribution à la mobilisation des recettes fiscales ; • De participer à l'augmenter les budgets des communes ; • De contribuer à la vulgarisation des activités des communes en matière de mobilisation des recettes fiscales 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il favorise la participation du contribuable aux actions de développement ; • Il favorise la transparence dans la gestion des budgets communaux. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'Axe 1 du PNDES « <i>réformer les institutions et moderniser l'administration</i> » ; • Lien avec la politique sectorielle gouvernance administrative et locale ; • Lien avec la politique sectorielle gouvernance économique. 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
				
Description des résultats	<p>Dans le cadre de l'organisation des Espaces de dialogues et d'interpellation communautaire (EDIC), qu'au cours de l'année 2020 et du premier trimestre 2021, plusieurs communes ont tenu leur session de redevabilité. On note que l'Association monde rural (AMR) a accompagné 40 communes partenaires dont 31 communes de la région du Nord, 02 communes de la région du centre-nord, 03 communes de la région de l'Est et 04 communes de la région du Centre-ouest dans la tenue des EDIC. Au cours de ces séances, un accent particulier a été mis sur le civisme fiscal en vue de sensibiliser les citoyens</p> <p>Dans le cadre de la sensibilisation sur le civisme fiscal, des campagnes ont été organisées dans les</p>			

	45 communes pilotes en mettant l'accent sur la nécessité pour les citoyens de payer les impôts afin de permettre aux communes de mieux fonctionner et réaliser leurs missions		
Prochaines étapes			
État des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'exécution
Organiser une séance de sensibilisation sur le civisme fiscal dans chacune des 45 communes pilotes	Mars 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser les Espaces de dialogues et d'interpellation communautaire (EDIC) en mettant l'accent sur le civisme fiscal dans chacune des 45 communes pilotes	Mars 2020	Juin 2021	Achevé
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	AMBF		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Jérémie SAWADOGO		
Titre, département/direction	Maire de l'arrondissement 10/ Trésorier général adjoint de l'AMBF		
E-mail et téléphone	sawadosse@gmail.com Tél : (+226) 70557154 / WhatsApp 67408864		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	MINEFID (direction générale des impôts), MATDC	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	ARBF, AMR, OSC locales	
Informations supplémentaires			
Autres activités	Au niveau de la Communauté de Communes du Bam qui regroupe les 9 communes de la province (Bourzanga, Guibaré, Kongoussi, Nasséré, Rollo,		

	<p>Rouko, Sabcé, Tikaré et Zimnaga), plusieurs autres activités ont été réalisées. Il s'agit entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres d'échanges sur les recouvrements des recettes au profit des communes. La dernière rencontre a eu lieu le 07 octobre 2020 et a regroupé les maires, les régisseurs de recettes ou collecteurs, les perceptions de Tikaré et Kongoussi, la DPI/Bam. A cette rencontre, une situation des recouvrements est faite et des échanges ont eu lieu sur les difficultés liées aux recouvrements et des propositions sont faites pour améliorer le niveau de recouvrements. - L'organisation d'émissions sur le civisme fiscal en langue mooré. A ce niveau, trois émissions ont été enregistrées et diffusées entre février-mars 2021. Chaque émission regroupait 3 communes (mairie, régisseur ou comptable) et leur perception de ressort. Au cours de l'émission, les recettes et dépenses de chaque commune sont présentées et discutées et un appel est fait à l'endroit des contribuables afin que ces derniers puissent s'acquitter de leurs taxes et impôts. - Un communiqué radiodiffusé a été produit en partenariat avec la Direction provinciale des impôts et diffusé (français, mooré, fulfudé) sur les deux (02) radios à Kongoussi en avril et juin 2021.
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de ressources au niveau des Collectivités territoriales ont perturbé la mise en œuvre de l'engagement ; - l'inaccessibilité de certaines communes à cause de l'insécurité.
Leçons apprises	La sensibilisation en langue nationale a permis d'atteindre de nombreuses personnes
Perspectives	Renforcer la sensibilisation dans d'autres langues
Recommandations	Solliciter un accompagnement des PTF

IV.2.3 Engagement N°3

<u>Engagement N°03 : Renforcer la transparence dans le secteur minier</u>	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Secrétariat permanent de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (SP-ITIE)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de communication et de transparence sur les activités de certaines sociétés minières ; • Difficultés d'accès aux données relatives aux activités minières ; • Faible redevabilité dans la gestion des retombées des industries minières en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations locales ; • Faible participation citoyenne en matière de gestion des retombées de l'exploitation de l'or.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : promouvoir la redevabilité envers la population sur les activités minières</p> <p>Objectif : améliorer la transparence dans le secteur minier</p> <p>Résultat escompté : les informations sur le secteur minier sont mises à la disposition de la population</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De publier les informations sur le secteur minier à travers le rapport ITIE; • De connaître le montant perçu par chaque commune au titre de la taxe superficielle ; • De connaître la contribution du secteur dans l'économie ; • D'être informé sur les dépenses sociales effectuées par les entreprises minières.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il permet de promouvoir la bonne gouvernance à travers la transparence et la redevabilité par la publication des données sur le secteur minier ; • Il favorise l'accès aux informations minières par les sensibilisations et la publication des rapports sur le site ITIE ; <p>Il appelle à la participation des OSC, des sociétés minières et des entités étatiques, conditions obligatoires de la norme ITIE.</p>

Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'Axe 3 du PNDES « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » ; • Lien avec le Plan d'actions de l'ITIE 2019-2021 ; • Lien avec la Norme ITIE 2019 https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_standard_2019_a4_fr.pdf 			
Niveau d'achèvement	Pas commenté	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus pour la mise en place du registre des propriétaires réels (Bénéficiaires Effectifs) des sociétés minières est en cours. Le Gouvernement a adopté le décret N°2021-0493 du 07 juin 2021 portant obligation de déclaration de la propriété effective des entreprises extractives au Burkina Faso. Un atelier sur l'opérationnalisation de la propriété effective notamment les outils d'opérationnalisation du registre des propriétaires réels a eu lieu du 28 juin au 01 juillet 2021. A ce jour, le SP-ITIE collecte et publie les informations sur les Bénéficiaires Effectifs à travers les rapports ITIE. - Le rapport ITIE 2018 a été produit et adopté par le comité de pilotage de l'ITIE Burkina Faso en sa session du 21 décembre 2020. Il a été publié sur le site de l'ITIE-BF le 29 décembre 2020 et peut être consulté à travers le lien suivant : http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article287 - La plateforme informatique de collecte et de publication de données ouvertes sur le secteur minier a été mise en place en 2020. A cet effet, une formation de prise en main de la plateforme informatique par les parties prenantes a eu lieu du 09 au 10 janvier 2020 à l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC). La plateforme est accessible à l'adresse : https://www.portail.itie.gov.bf - Le rapport ITIE 2018 a été simplifié et publié sur le site de l'ITIE-BF en mars 2021. Cf. le lien http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article296 			

	- Le rapport ITIE 2018 a également été traduit en sept langues locales (mooré, dioula, fulfuldé, lyélé, dagara, bissa et gulumancéma).		
Prochaines étapes	Renforcer la divulgation du contenu du décret et l'adaptation des formulaires de collecte d'informations sur les Bénéficiaires Effectifs. En effet, il existe un modèle de formulaire proposé par l'ITIE Internationale sur lequel, le Burkina Faso compte s'inspirer pour l'adapter à son contexte.		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Mettre en place le registre des propriétaires réels des sociétés minières	Janvier 2020	Juin 2021	Substantiel
Produire et publier le rapport ITIE 2018	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Mettre en place une plateforme informatique de collecte et de publication de données ouvertes sur le secteur minier	Janvier 2020	Juin 2020	Achevé
Simplifier le rapport ITIE 2018	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Traduire le rapport ITIE 2018 simplifié en langues locales (mooré, dioula, fulfuldé, lyélé, dagara, bissa et gourmantchéma)	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé

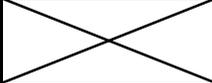
Informations de contact	
Agence d'exécution principale	Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la transparence des industries extractives
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Alice ZIDA / THOMBIANO
Titre, Département/Direction	Secrétaire permanent de l'Initiative pour la transparence des industries extractives
E-mail et téléphone	thiomal@yahoo.fr Tél : (+226) 70 27 27 21
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail
	MATDC, MINEFID, MMC, MEEVDD, BCEAO
	AMBF (Association des Municipalités du Burkina Faso), AJB (Association des Journalistes du Burkina), AFEMIB (Association des Femmes du Secteur Minier), APBEF (Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers), CGD (Centre pour la Gouvernance Démocratique), CMB (Chambre des Mines du Burkina), CONAPEM (Coordination Nationale des Petites et Moyennes Entreprises Minières), ORCADE (Organisation pour le Renforcement des Capacités en Développement), PCQVP (Publiez Ce Que Vous Payez)
Informations supplémentaires	
Autres activités	- Campagne de dissémination du rapport ITIE 2018 et 2019 dans cinq (05) communes minières (Fada, Mogtéo, Zabré, Gogo et Kongoussi), du 07 au 18 juin 2021
Difficultés	- Insuffisance de ressources financières - Insuffisance du personnel - Forte mobilité du personnel - Faible accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers

Leçons apprises	Néant
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la production, la simplification et la traduction en langues locales des rapports ITIE, afin de mettre à la disposition des populations des informations sur le secteur minier ; - Accroître les campagnes de dissémination (ateliers de partage de contenu) des rapports dans le but de susciter le débat public et amener l'État à faire des réformes pour une bonne gestion du secteur minier.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la dotation en ressources financières du SP-ITIE - Augmenter l'effectif du personnel - Développer des mécanismes de motivation pour maintenir le personnel - Travailler à mobiliser plus de Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso

IV.2.4 Engagement N°4

<u>Engagement N°4</u> : Mettre en œuvre la réforme sur l'obligation de déclaration d'intérêt et de patrimoine des assujettis autres que les politiques	
Date de durée et de fin de l'engagement : 1 ^{er} Janvier 2020 – 30 Juin 2021	
Agence d'exécution principale	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la mauvaise gestion des ressources publiques se traduisant par des actes de malversations (données des rapports de l'ASCE-LC, de la Cour des Comptes, des rapports d'enquêtes parlementaires, des rapports des autres structures de contrôles et des dénonciations de malversations par la presse) • Niveau élevé de corruption dans l'administration publique (données des

	<p>rapports du REN-LAC sur la perception des citoyens sur l'état de la corruption au BF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affaiblissement du niveau d'intégrité et de probité dans l'administration publique (Rapports de Transparency International)
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir une gestion saine, efficace et efficiente des ressources publiques • Responsabiliser davantage les agents publics dans la gestion des deniers publics <p>Objectif : lutter contre l'enrichissement illicite des assujettis autres que les politiques</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les assujettis déclarent leurs patrimoines conformément à la loi n°04-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso et son modificatif n°033-2018/AN du 26 juillet 2018 • Les cas d'enrichissement illicite sont détectés et les coupables sont punis.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mises en demeure rappelant aux assujettis la nécessité de s'acquitter de leur obligation de déclaration conformément à la loi n°04-2015 et son modificatif n°033-2018/AN du 26 juillet 2018 ; • Le déclenchement du processus de sanction des manquements à cette obligation ; • L'application des sanctions prévues en cas de manquements constatés à l'obligation de déclaration (défaut de déclaration, déclaration tardive, incomplète, inexacte ou fausse) en vue du respect de cette obligation ; • Le suivi des variations de patrimoines afin d'identifier les cas qui nécessitent des contrôles approfondis et détecter les éventuels

	cas d'enrichissement illicite dont se seraient rendus coupables des agents publics.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	Cet engagement permet de : <ul style="list-style-type: none"> • Réprimer l'enrichissement illicite des assujettis en vue de lutter contre la corruption ; • Rendre publiques par le biais du journal officiel, d'une part, les déclarations de patrimoine des membres des pouvoirs exécutif et législatif et d'autre part, la liste des assujettis défaillants ; • Garantir la redevabilité publique des assujettis ; • Exercer un contrôle citoyen sur la gestion des ressources publiques. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'axe 1 du Plan national de développement économique et social (PNDES) « réformer les institutions et moderniser l'administration » • Lien avec l'axe 4 de la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance « renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir la performance dans l'administration » • Lien avec la Stratégie de lutte contre la corruption dans les marchés publics • Lien avec la politique sectorielle gouvernance économique 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
				
	<ul style="list-style-type: none"> • La plateforme de déclaration en ligne est élaborée et déployée et accessible à l'adresse : www.dip.bf • Le manuel de procédures d'enquêtes et d'investigations est élaboré et validé dans le cadre d'un atelier qui s'est déroulé du 19 au 24 octobre 2020 à Bobo-Dioulasso ; 			

Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La dernière version de la plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine a été validé au cours d'un atelier qui s'est tenu à Koudougou du 05 au 19 décembre 2019 ; • La notification des listes des contrevenants à leurs supérieurs hiérarchiques pour suite à donner, a connu un début d'exécution avec le recrutement d'un huissier de justice ; • Le recensement exhaustif des assujettis est en cours. Les magistrats et les assujettis des institutions nationales ont été déjà recensés et enrôlés sur la plateforme dans le cadre d'une phase pilote qui a eu lieu de novembre 2020 à février 2021. Les TDR pour le recensement des autres assujettis ont été élaborés et l'activité est prévue pour le dernier semestre de 2021. Pour ce qui concerne la formation du personnel, des TDR de la formation sur la vérification et le contrôle des déclarations ont été élaborés. Un consultant résident en Allemagne a été recruté en 2020 à cet effet.
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • La vérification de la sincérité de cent (100) déclarations de patrimoine n'a pas été effectuée. Cette situation s'explique par la non acquisition d'outils et d'équipements techniques pour le contrôle et le renforcement de capacité du personnel investi. • Le renforcement des capacités de l'ASCE-LC n'a pas été réalisé en raison de la pandémie de la covid 19. En effet, les voyages d'étude programmés en janvier 2020 ont été reportés sine die • Une mise à jour en fonction des imperfections constatées sur la plateforme de déclaration en ligne ; • Un coaching des contrôleurs est envisagé ; • L'opérationnalisation du dispositif de sanctions en matière de déclaration d'intérêt et de patrimoine est attendue ; • Le renforcement de capacités de l'équipe de gestion des déclarations de l'ASCE-LC est prévue pour le second semestre de l'année 2021.

États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Elaborer une plateforme de déclaration en ligne	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Elaborer un manuel de procédures d'enquêtes et d'investigations	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Valider la dernière version de la plateforme de déclaration de patrimoine	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Notifier les listes des contrevenants à leurs supérieurs hiérarchiques pour suite à donner	Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Faire le recensement exhaustif des assujettis	Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Vérifier la sincérité de cent (100) déclarations de patrimoine effectuées	Janvier 2020	Juin 2021	Pas commencé
Renforcer les capacités de l'ASCE-LC (formations, équipements, voyage d'étude des contrôleurs d'Etat)	Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Luc Marius IBRIGA		

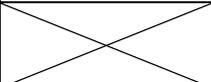
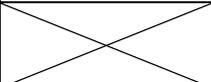
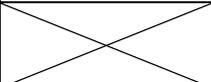
Titre, Département/Direction		Contrôleur Général d'Etat de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
E-mail et téléphone		malucib@gmail.com Tél: (+226) 76 63 82 26
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - MINEFID ; - Assemblée nationale ; - ANPTIC ; - CENTIF ; - La police judiciaire ; - Les juridictions répressives ; - La cour des comptes.
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - ONECCA ; - Association des Banques et Etablissements financiers du Burkina Faso - ONUDC - PNUD - OSC (REN-LAC, Balai citoyen, Open Burkina)
Informations supplémentaires		
Autres activités		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et le lancement le 04 août 2020 du site web institutionnel de l'ASCE-LC pour une bonne communication avec le public. Il est accessible à l'adresse : www.asce-lc.bf - L'élaboration et la validation le 03 mars 2020 de la stratégie et du plan de communication de la plateforme de DIP (par l'agence de communication « ACE-Développement Synergie » recrutée à cet effet) ; - L'élaboration d'un document de procédures de gestion des DIP du 09 au 16 août 2020 ; - L'organisation de la phase pilote de recensement, d'enrôlement et de déclaration des assujettis concernés par ladite phase (les magistrats et assujettis des institutions nationales) de novembre 2020 à janvier 2021 ; - L'élaboration du cahier de charges pour la mise à jour de la plateforme DIP du 22 au 26 mars 2021 ; - Un contrat de maintenance d'une période d'un (01) an entre l'ASCE-LC et le cabinet KAVAA a été signé dans

	le cadre de la mise à jour permanente de la plateforme de déclaration d'intérêt et patrimoine ;
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles; - La non utilisation ou la non maîtrise par certains assujettis des TIC ; - L'instabilité de la connection internet ; - La difficulté dans la délaclaration des biens des personnes liées (conjoint et conjointe des assujettis) ; - La non opérationnalisation de tous les aspects liés au processus de déclaration à cause de l'adoption tardive en conseil des ministres (24 mai 2021) du décret portant organisation, attributions et fonctionnement de l' ASCE-LC
Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne collaboration et les missions conjointes entre la cabinet KAVAA et l'équipe de l'ASCE-LC a permis de cerner davantage les fonctionnalités de la plateforme ; - Dans le cadre de la phase pilote, l'implication des premiers responsables et des points focaux des structures concernées a permis d'atteindre un bon taux de recensement ; - La non maitrise de l'outil informatique par certains assujettis ne facilite pas leur déclaration.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une mise à jour continue de la plateforme de déclaration en ligne, en fonction des imperfections constatées ; - Poursuivre la sensibilisation de tous les assujettis sur la déclaration d'intérêt et de patrimoine ; - Organiser le recensement et l'enrôlement exhaustif des assujettis sur la plateforme ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'équipe en charge de la gestion des déclarations par le recrutement d'Assistants de vérification et de contrôleurs.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher davantage la volonté politique de lutter contre la corruption - Doter l'ASCE-LC de ressources financières et matérielles suffisantes pour poursuivre la mise en œuvre des déclarations en ligne ; - Assurer la maintenance continue de la plateforme de déclaration en ligne.

IV.2.5 Engagement N°5

Engagement N°05 : Moderniser le système d'état civil par l'utilisation de la solution technologique innovante et intégrée « ICIVIL » dans les six (06) communes de lancement (Kaya, Nanoro, Soaw, Nouna, Bourasso, Dokuy)	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration manuelle et disparate des faits d'état civil • Éloignement des centres d'état civil des populations
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : assurer la sécurité des données individuelles liées à l'état civil</p> <p>Objectif : améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil</p> <p>Résultat escompté : des statistiques sociodémographiques utiles à la planification du développement sont produites</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Cet engagement permettra :

	<ul style="list-style-type: none"> • De collecter des données fiables ; • De centraliser les données d'état civil au niveau national ; • De rapprocher les services d'état civil des populations ; • De produire des données statistiques de vie de qualité sur l'état civil. 								
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il facilite l'accès aux données d'état civil ; • Il permet la transparence, la lutte contre la corruption et d'éviter les doubles enregistrements d'une même personne ; • Il facilite l'obtention des actes d'état civil par les populations. 								
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'Axe 1 du PNDES « <i>réformer les institutions et moderniser l'administration</i> » • Lien avec la politique sectorielle gouvernance administrative et locale • Lien avec l'Axe stratégique¹ de la stratégie nationale de l'état civil « <i>modernisation et sécurisation des documents d'état civil</i> » 								
Niveau d'achèvement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pas commencé</th> <th>Limité</th> <th>Substantiel</th> <th>Achevé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé				
	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé					
									
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie de communication pour l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso assortie d'un planning opérationnel 2020-2022 a été élaborée. Le coût de réalisation de cette activité est de 4 051 500 FCFA ; - 76 agents d'état civil et agents de santé ont été formés sur l'utilisation du matériel ICIVIL pour l'enregistrement des faits de l'état civil, l'établissement 								

	<p>de l'état civil et la production des statistiques. Le coût de réalisation de cette activité est de 4 680 180 FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maintenance du système est assurée. Il s'agit d'assurer le fonctionnement permanent du registre numérique national de l'état civil afin de favoriser la délivrance continue des actes de l'état civil. Le coût de réalisation de cette activité est de 13 500 000 FCFA - Le serveur national et du matériel informatique « ICIVIL » des centres d'état civil des 6 communes de lancement ont été acquis et installés ; le coût de réalisation de cette activité est de 111 438 361 FCFA. Il s'agit d'un serveur physique installé à la DGMEC pour assurer le fonctionnement de l'écosystème du registre numérique national de l'état civil ainsi que des smartphones et identifiants dans les formations sanitaires et des ordinateurs, imprimantes et autres équipements spécifiques au niveau des centres principaux d'état civil. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser la stratégie de communication et son plan d'actions ; - Intégrer les antériorités numérisées (registres des naissances, mariages et décès) d'une commune de lancement 		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Élaborer et vulgariser (dans les 6 communes de lancement) le plan de communication en faveur des faits d'état civil	Janvier 2020	Juin 2021	Limité

Former les formateurs et les acteurs à l'utilisation du logiciel ICIVIL dans les 6 communes de lancement	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Assurer la maintenance du système	Janvier 2020	Juin 2020	Achevé
Lancer la numérisation des antériorités dans une commune	Janvier 2020	Juin 2021	Pas commencé
Acquérir le serveur national et le matériel « ICIVIL » des centres d'état civil des 6 communes de lancement	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et de la cohésion (MATD)		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Maxime BOUDA		
Titre, Département/Direction	Directeur général de la modernisation de l'état civil au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)		
E-mail et téléphone	boudamaxime@yahoo.fr Tél : (+226) 60 74 44 07		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la justice ; - Ministère de la Santé ; - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ; - Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ; - Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale ; - Collectivités Territoriales 	
	OSC, secteur privé,	Association des Municipalités du Burkina Faso	

	multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile
Informations supplémentaires		
Autres activités		<ul style="list-style-type: none"> - La solution a été déployée dans treize (13) autres communes. <p>Le coût du matériel informatique et spécifique ICIVIL est de 72 066 102 FCFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 171 agents de l'état civil, de santé et des officiers de l'état civil et des acteurs de la justice ont été formés sur l'utilisation du matériel. <p>Le coût de réalisation de l'activité est de 19 703 970 FCFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement de la solution est prévu dans trente-cinq (35) communes au titre de l'année 2021. Le montant de l'activité s'élève à 321 000 000 de FCFA.
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - Faible allocation financière et régulations budgétaires de l'État ; - Régulation budgétaire liée à la COVID-19 ; - Intentions de financement non suivies d'actions concrètes de la part des PTF.
Leçons apprises		<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement de la solution technologique innovante intégrée ICIVIL dans les six (06) communes de lancement a permis de constater que toutes les naissances issues des formations sanitaires sont enregistrées à 100% à l'état civil ; - La délivrance des actes de l'état civil à travers la plateforme est faite sur place et dans tout centre d'état civil ; - L'utilisation de la plateforme réduit les risques de corruption au niveau des centres de l'état civil ; - Le déploiement de la solution implique plusieurs acteurs avec des engouements variés. Cela nécessite une véritable appropriation de celle-ci par l'ensemble des acteurs ; - L'enregistrement des naissances des nouveau-nés pendant la période de confinement

<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des émissions radios et télé sur les faits d'état civil dans les principales langues du Burkina Faso (coût : 10 000 000 FCFA) ; - L'implication des responsables, leaders coutumiers et religieux dans la mobilisation des populations pour l'enregistrement des faits de l'état civil dans la région du Centre-Sud (coût : 5 000 000 FCFA) ; - L'activité relative à la numérisation des antériorités dans une des communes de lancement est abandonnée au profit du déploiement ; - La tenue de trois (03) cadres de sensibilisation dans les communes de Manga, Ouagadougou et Ouahigouya (coût : 20 000 000 FCFA) sur l'enregistrement des faits d'état civil ; - La tenue de treize (13) cadres de concertation régionale en 2021 sur l'enregistrement des faits d'état civil ; - La tenue de 351 cadres de concertation communale (2021-2022) sur l'enregistrement des faits d'état civil. - La présentation de la solution aux différents acteurs impliqués dans la gestion de l'état civil pour son appropriation ; - La poursuite du déploiement à l'échelle nationale de la technologique intégrée ICIVIL ; - La formation des officiers et agents de l'état civil, des agents de santé et des acteurs de la justice sur l'utilisation du matériel de ICIVIL ; - L'activité relative à la vulgarisation du plan de communication en faveur des faits d'état civil dans les six (06) communes de lancement sera intitulé « <i>Un cadre de concertation est organisé sur l'enregistrement des faits d'état civil dans les six (06) communes de déploiement</i> ».
<p>Recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer la solution technologique intégrée ICIVIL dans les 351 communes du Burkina Faso et dans les Consulats ; - Acquérir un serveur de répliquât et renforcer la sécurisation physique et informatique de tout le système ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un groupe électrogène de relais en cas de délestage ; - Tenir une table ronde des bailleurs de fonds pour le déploiement de la solution et la mise en œuvre réussie du plan d'actions de la stratégie de communication sur les faits d'état civil ; - Former les techniciens de la Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC) sur le transfert des compétences de la technologie innovante et intégrée ICIVIL.
--	---

IV.2.6 Engagement N°6

<u>Engagement N°6 : Opérationnaliser le dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes et suggestions dans l'administration publique</u>	
Date de début et de fin de l'engagement : 1er janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dispositif opérationnel de plaintes ou de recours au niveau du service public • Faible participation du citoyen à l'amélioration du service public • Faible efficacité de l'administration publique
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : participation citoyenne à l'amélioration de la qualité du service public, à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité de l'administration publique</p> <p>Objectif global : améliorer la qualité de prestation du service public</p> <p>Résultat escompté: le dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes est fonctionnel dans trois (03) ministères pilotes</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Cet engagement permettra :

	<ul style="list-style-type: none"> • De rendre fonctionnels les services d'accueil de trois (03) départements ministériels ; • De répondre aux préoccupations des usagers ; • D'améliorer la qualité du service public à travers les suggestions des usagers. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il crée un espace qui permet aux citoyens de s'informer de l'action publique ; • Il offre l'opportunité aux citoyens de donner leurs avis sur la qualité des prestations de service public ; • Il permet le traitement des plaintes des usagers et permet à l'administration de rendre compte de sa gestion ; • Il améliore l'efficacité de l'administration.. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'Axe1 du PNDES « <i>réformer les institutions et moderniser l'administration</i> » • Lien avec l'axe 3 du Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration consacré à l'accessibilité et la transparence • Lien avec la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance dont l'axe 3 porte sur le « <i>Renforcement de la participation et de l'équité</i> » et l'axe 4 sur la « <i>Lutte contre la corruption et promotion de la performance</i> » • Lien avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 : « <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</i> » 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limitée	Substantiel	Achevé
				
Description des résultats	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement, l'option a été prise d'implémenter le dispositif au titre de l'année 2020 au Ministère en charge de la fonction publique. A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées :</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> - Des concertations ont été organisées pour identifier trois (03) ministères pilotes. L'activité a consisté à rappeler ces ministères pilotes sur les mesures à prendre pour permettre au plan institutionnel et organisationnel l'implémentation du dispositif. Ces ministères sont ceux en charge de la fonction publique, de la santé et de l'éducation nationale ; - L'arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général intégrant le volet traitement des plaintes a été élaboré ; - Les services d'accueil ont été dotés en matériel de bureau et en matériel informatique ; - Les travaux de connexion du service d'accueil au réseau internet ont été réalisés ; - L'atelier de mise à niveau de la plateforme s'est déroulé en octobre 2020. Cet atelier a permis d'élaborer le manuel de procédure du dispositif. La plateforme est accessible à l'adresse suivante : www.plaintes.gov.bf; - L'atelier de formation des acteurs du service d'accueil, du secrétariat général et des services techniques s'est tenu en novembre 2020 ; - Un spot télé et radio a été conçu et diffusé dans les médias; - Un communiqué informant le public de la phase pilote de la plateforme de gestion des plaintes a été diffusé dans les médias ; - La diffusion du spot télé et le communiqué sur la disponibilité de la plateforme ont concerné les 13 régions et a permis de sensibiliser et d'informer la population des treize (13) régions du Burkina Faso sur le dispositif. 		
Prochaines étapes	Néant		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Organiser des concertations avec les ministères pour identifier les trois (03) ministères pilotes	Janvier 2020	30 mars 2020	Achévé

Élaborer un arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général en intégrant le volet traitement des plaintes	Février 2020	Avril 2020	Achevé
Acquérir du matériel de bureau et du matériel informatique	Mars 2020	Juin 2020	Achevé
Assurer la connectivité au réseau internet des services d'accueil	Mars 2020	Octobre 2020	Achevé
Mettre à niveau la plateforme pour prendre en compte de nouvelles fonctionnalités	Mars 2020	Juin 2020	Achevé
Assurer la formation des acteurs en charge de la gestion des plaintes des usagers	Avril 2020	Juin 2021	Achevé
Élaborer un guide de traitement des plaintes	Avril 2020	Octobre 2020	Achevé
Initier des actions de communication et d'information (spots radio-télé, production de brochures, flyers, émissions radio-télé, pages dédiées sur les réseaux sociaux, insertion dans les journaux)	Mai 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser une campagne de communication, d'information et de sensibilisation dans les 13 régions du Burkina Faso sur le dispositif	Juin 2020	Juin 2021	Achevé
Informations de contact			

Agence d'exécution principale		Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution		Etienne Rimlawend KABORE
Titre, Département/Direction		Secrétaire permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
E-mail et téléphone		etiennekabore.spmabq@gmail.com Tél : (+226) 70 43 33 53/ 55 87 27 10
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	Trois (03) départements ministériels concernés
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	PNUD, Banque mondiale, OSC
Informations supplémentaires		
Autres activités		Formation de remise à niveau des points focaux du dispositif dans les différentes structures du ministère en charge de la fonction publique
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources financières - Faible connectivité à l'internet
Leçons apprises		<ul style="list-style-type: none"> - La fonctionnalité de la plateforme est fortement liée à la qualité de la connexion internet - L'engagement des autorités dans la mise en œuvre de l'engagement a favorisé la mobilisation des acteurs et des citoyens
Perspectives		<ul style="list-style-type: none"> - Implémenter le dispositif dans les autres départements ministériels - Faciliter l'appropriation du dispositif à travers des campagnes de communication et la formation des acteurs
Recommandations		<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la dotation en ressources financières au niveau des ministères pilotes - Améliorer l'accès à la connexion internet dans les ministères pilotes

IV.2.7 Engagement N°7

<u>Engagement N°7</u> : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la justice (MJ)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	Les personnes vulnérables ont une difficulté d'accès à la justice (géographique, psychologique et financier), causée essentiellement par l'ignorance, la pauvreté, les pesanteurs socio-culturelles.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : porter une assistance financière au maximum de personnes vulnérables pour l'accès à la justice</p> <p>Objectif : contribuer à un meilleur accès des personnes vulnérables à la justice</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enveloppe du fonds est passée de 170 000 000 FCFA à 300 000 000 FCFA • Le nombre de personnes assistées par le fonds est passé de 600 à 1000
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Le fonds d'assistance judiciaire permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De développer des mécanismes pour réduire considérablement le nombre de personnes vulnérables « exclues » du système judiciaire ; • D'assister plus de personnes vulnérables ; • De promouvoir l'équité devant les juridictions.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il permet de mettre l'information judiciaire à la disposition du citoyen afin de lui permettre de mieux exercer son droit ; • Il promeut l'équité sociale et le respect des droits humains ;

	<ul style="list-style-type: none"> Il protège les bénéficiaires contre les actes de corruption dans le secteur de la justice. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Lien avec le PNDES, Axe1 « réformer les institutions et moderniser l'administration », Objectif stratégique 1.1 « promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative », Effet attendu (EA) 1.1.1 « la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés » Lien avec la Politique nationale de justice (PNJ) 2010-2019, Axe stratégique N°3 « Promotion de l'accessibilité physique et financière, Programme n°3 « Accessibilité financière », Composante n°1 « Assistance aux personnes défavorisées ». Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice, Chapitre 4, Section 2 « De l'accessibilité financière ». Lien avec les Objectifs de développement durable 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achévé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - En 2021, le budget a connu une augmentation de 170 millions à 355 millions. - Le document de recherche de partenaires a été élaboré durant un atelier tenu du 03 au 07 août 2020 à Ouahigouya - Le décret n°2016-185 portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso a été relu les 19 et 20 octobre 2020 à Koudougou. - Les commissions d'assistance judiciaire (CAJ) ont animé des séances de sensibilisation sur l'assistance judiciaire dans les 25 Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) à l'attention des détenus pendant le mois de l'assistance judiciaire (juin 2021). Ces séances ont été animées en français et en langues locales. Vidéos disponibles sur https://fb.watch/v/2UFMntUr/ et https://fb.watch/v/t6uSI87B/. 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Des émissions radiophoniques ont été animées par des membres de CAJ à l'effet de sensibiliser les populations sur l'existence du FAJ et les conditions d'obtention de ses services pendant le mois de juin 2021. Vidéos disponibles sur https://fb.watch/v/2UFMntUr/ et https://fb.watch/v/t6uSI87B/. - Les formations des membres des commissions d'assistance judiciaires ont été réalisées à Koudougou (30 membres) les 11 et 12 juin 2020, à Bobo (60 membres) les 9-11 Septembre 2020, à Fada N’Gourma (22 membres) les 12-13 novembre 2020 et les 26 et 27 novembre 2020 (25 membres), les 29 et 30 mars 2021 à Dori - La formation des 25 points focaux des maisons d'arrêt et de correction a été réalisée à Manga les 05 et 06 mars 2020 <p>Toutes ces informations peuvent être consultées sur la page Facebook du FAJ à l'adresse https://web.facebook.com/Fonds-dAssistance-Judiciaire-FAJ-2184405621876917/?ref</p>		
Prochaines étapes	Néant		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Augmenter la dotation du fonds de 170 000 000 FCFA à 300 000 000 FCFA	Janvier 2020	Janvier 2021	Achevé
Élaborer un document de recherche de ressources et de partenariat	Janvier 2020	Aout 2020	Achevé
Relire le décret n°2016-185 portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso en vue d'intégrer de nouvelles catégories de personnes vulnérables	Janvier 2020	Octobre 2020	Achevé

Animer 2 séances de sensibilisation dans chacune des 25 maisons d'arrêt et de correction (MAC) à l'attention des détenus	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser 25 séances de sensibilisations sur l'existence du fonds (émissions radiophoniques dans 25 provinces)	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Former 30 membres des commissions d'assistance judiciaire	Janvier 2020	Janvier 2021	Achevé
Former 25 points focaux dans les maisons d'arrêt et de correction	Janvier 2020	Janvier 2021	Achevé
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Fonds d'assistance judiciaire		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Ilassa PORGO		
Titre, Département/Direction	Directeur général du Fonds d'assistance judiciaire		
E-mail et téléphone	porgoilassa@yahoo.fr Tél: (+226) 70 18 05 34		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	MINEFID, MFSNFAH, MDHPC	
	OSC, secteur privé, multilatéral	OSC, MBDHP, PTF	

	x, groupes de travail	
Informations supplémentaires		
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers de formation sur l'assistance judiciaire au profit des membres d'associations de défense et de promotion des droits de la femme et de la jeune fille ont été organisés les 29 et 30 juin 2020 à Bobo-Dioulasso et les 03 et 04 décembre 2020 à Kaya ; - Un atelier de renforcement des capacités de trente (30) OSC du Nord et du Sahel sur le Système d'assistance judiciaire, s'est déroulé à Ouahigouya les 06 et 07 mai 2021 ; - Un atelier de formation de 27 travailleurs sociaux des établissements pénitentiaires sur l'assistance judiciaire s'est tenu les 18 et 19 février 2021 à Koudougou ; - Un atelier de formation de 25 para juristes des régions du Nord et du Sahel sur l'assistance judiciaire s'est tenu les 3 et 4 décembre 2020 à Kaya ; - les 17 et 18 juin 2021 à Fada s'est tenue une formation de 25 représentants des organisations de la société civile (OSC) de la région de l'Est sur l'assistance judiciaire au Burkina Faso. 	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources financières 	
Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> - Néant 	
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le Budget 2022 ; - Suivre le processus d'adoption du document de recherche de ressources et de partenariat par le Conseil d'Administration ; - Suivre le processus d'adoption du projet de décret n°2016-185 relu portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso par le Conseil des ministres en vue d'intégrer de nouvelles catégories de personnes vulnérables ; - Poursuivre l'organisation de séances de sensibilisation dans chacune des 25 maisons d'arrêt et de correction (MAC) à l'attention des détenus ; - Poursuivre la formation des membres des commissions d'assistance judiciaire. 	

	- Poursuivre la formation des membres des associations de défense et de promotion des droits de la femme et de la jeune fille.
Recommandations	- Augmenter l'allocation budgétaire du Fonds d'assistance judiciaire

IV.2.8 Engagement N°8

Engagement N°8 : Accroître l'autonomisation socio-économique des jeunes et des femmes	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	Faible autonomisation socio-économique des jeunes et des femmes
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : accroître la résilience des femmes et des jeunes afin d'en faire des acteurs clés de développement</p> <p>Objectif global : capaciter les femmes et les jeunes afin d'en faire des acteurs de production de richesse</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 entreprises sont créées par les femmes et les jeunes - 10 000 femmes et jeunes sont formés pour créer des emplois et des entreprises - 1 000 groupements de production agro-sylvo-pastorale sont transformés en coopératives agricoles
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Il s'agira de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes et de les doter en ressources financières et

	matérielles afin d'accroître leur production et leur résilience dans la société			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	Cet engagement est pertinent car il permet d'impliquer et de responsabiliser les femmes et les jeunes de notre pays dans la gestion des défis majeurs de développement.			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec la politique sectorielle travail emploi et protection sociale • Lien avec la politique sectorielle éducation et formation • Lien avec la politique nationale de l'emploi • Lien avec la stratégie nationale genre • Lien avec l'axe 3 du PNDES « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » • Lien avec la politique nationale de la jeunesse 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 146 017 jeunes et femmes sont sensibilisés et formés en entrepreneuriat. Ces sessions ont notamment concerné des jeunes et des femmes issues des associations et mouvements de jeunesse ainsi que ceux des universités et grandes écoles. - 10 056 projets des jeunes sont financés à travers les Fonds et les projets et programmes du Ministère. Ces financements ont été réalisés suite à des appels de projets des différentes structures de financement du Ministère. - 781 jeunes et femmes sont formés aux activités Génératrices de Revenus. Il s'agit notamment des activités d'élevage, d'artisanat et de petits commerces et l'activité a concerné en particulier les 			

	<p>personnes déplacées internes de notre pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 786 jeunes et femmes demandeurs d'emploi sont formés en Technique de recherche d'emplois (TRE), Technologie de l'information et de la communication (TIC) appliquée. Le public cible était composé des jeunes et femmes issus des universités et grandes écoles et qui sont en quête d'emplois. - 1300 jeunes et femmes sont formés pour l'obtention du permis de conduire. Cette activité a concerné les 13 régions du pays et a mobilisé un nombre important de jeunes et femmes. - 60 jeunes et femmes ont été dotés de kits d'installation et de fonds de roulement. Cette activité a été réalisée dans la région du Centre-Sud et a consisté à doter de kits des jeunes préalablement bénéficiaires de formations en entrepreneuriat et gestion d'entreprises. - 1 050 jeunes et femmes bénéficiaires de financement et des kits d'installation sont coachés pour la réussite de leurs activités. Cette activité a concerné tous les jeunes et femmes qui à la suite de leur formation en entrepreneuriat et gestion d'entreprises ont été dotés de kits et de fonds de roulements.
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une campagne d'information dans les treize (13) régions sur l'autonomisation des jeunes et des femmes - Organiser trente (30) sessions de formation au profit des femmes et des jeunes en mécanisme de création de coopératives agricoles - Former 1000 jeunes et femmes aux Activités Génératrices de Revenus

- Placer 15 000 jeunes et femmes diplômés en stage			
États des jalons	Date début	de Date de fin	Niveau d'achèvement
Organiser des sessions de sensibilisation et de formation en entrepreneuriat au profit de 100 000 jeunes et femmes	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser trente (30) sessions de formation au profit des femmes et des jeunes en mécanisme de création de coopérative agricole	Janvier 2020	Juin 2021	Pas commencé
Financer 20 000 projets des jeunes à travers les Fonds et les projets et programmes du Ministère	Janvier 2020	Juin 2021	Substantiel
Former 1000 jeunes et femmes aux petits métiers (AGR)	Janvier 2020	Juin 2021	Substantiel
Placer 15 000 jeunes et femmes diplômés en stage	Janvier 2020	Juin 2021	Pas commencé
Former au moins 10 000 demandeurs d'emploi en TRE, TIC appliquée	Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Former 1 300 jeunes et femmes pour l'obtention du permis de conduire	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Doter 60 jeunes et femmes de kits d'installation et de fonds de roulement	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Assurer le coaching de 5 000 jeunes et femmes bénéficiaires	Janvier 2020	Juin 2021	Limité

de financement et des kits d'installation				
Informations de contact				
Agence d'exécution principale		Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution		Ali TONANE		
Titre, Département/Direction		Directeur Général de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Autonomisation des Jeunes		
E-mail et téléphone		tonaneali2020@gmail.com Tél: (+226) 72151520/75151550		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire - Ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles - Ministère des ressources animales et halieutiques - Ministère de la culture, des arts et du tourisme - Fonds burkinabè pour le développement économique et social/MINEFID - AFP/PME (Agence de financement de promotion des petites et moyennes entreprises) - Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat - Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale 		
	OSC, secteur privé, multilatéraux,	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil national de la jeunesse - PNUD 		

	groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Association YAMPOUKRI (ONG) - Agence belge de développement (ENABEL) - Vétérinaires Sans Frontières - Expertise France
Informations supplémentaires		
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de sessions d'accompagnement au montage de plans d'affaires au profit des réfugiés et ménages déplacés internes. Elle a concerné les personnes déplacées internes (PDI) des régions du Sahel, du Centre-Nord et du Centre. Au total, 1 050 personnes ont été concernées. L'activité a été réalisée en partenariat avec l'Organisation Non Gouvernementale Vétérinaires Sans Frontières-France. Dans un premier temps, il s'est agi de former les bénéficiaires en Entrepreneuriat et de mener des actions de coaching à leur profit. Suite au montage de leurs plans d'affaires, ils ont bénéficié de dotations en kits et de fonds de roulement pour développer des Activités Génératrices de Revenus (AGR). • Tenue de rencontres de mise en relation des jeunes formés en entrepreneuriat dans le cadre du Projet 1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS) avec les institutions de financement. En effet, dans le cadre dudit projet, des jeunes vivant en milieu rural de six (06) régions du Burkina Faso ont bénéficié de formation en entrepreneuriat ainsi que de fonds de roulement pour la mise en œuvre de leurs micro-projets. Afin de renforcer ces initiatives, il a été organisé des rencontres de mises en relation des bénéficiaires du projet avec les institutions publiques et privées de financement dans chacune des régions 	

	<p>concernées. 350 jeunes ont été concernées par cette activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de sessions de formation en éducation financière en partenariat avec l'Agence Belge de Développement (ENABEL) dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Paspanga » dans la région du Centre-Est. Au total 330 jeunes seront concernés. Il s'agit de jeunes promoteurs de micro-projets et cette activité avait pour but d'outiller ces derniers dans le but de contribuer au développement et à la pérennisation de leurs projets. L'objectif principal poursuivi est de faire de ces bénéficiaires des acteurs clés du développement local. • Formation de 15 jeunes et femmes détenus de la Maison d'arrêt et de correction de Tenkodogo aux petits métiers et en montage de plans d'affaires. Cette activité a été organisée en partenariat avec l'Agence Belge de Développement (ENABEL) dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Paspanga » dans la région du Centre-Est. La formation a concerné des jeunes et femmes détenus qui arrivaient à la fin de leur détention et qui étaient appelés à un retour dans la vie active.
Difficultés	<p>Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'engagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la régulation budgétaire : Les ressources budgétaires de la direction n'ont pas échappé à la régulation budgétaire. La DGPEAJ ne dispose de nos jours d'aucune ressource financière pour ses activités. Ce qui affecte de façon significative le niveau de réalisation des activités. - la survenue de la pandémie du corona virus ayant entraîné la suspension de certaines activités.

Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> - Des résultats importants ont été engrangés dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement. Ainsi les compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes ont été renforcés en vue de leur autonomisation. De plus, des jeunes et des femmes ont bénéficié de financements en vue de démarrer ou de renforcer leurs micro-entreprises. Ces résultats ont été le fruit d'un travail en synergie entre les acteurs et ce grâce à des actions de concertations permanentes. - La mise en œuvre des activités a été possible en grande partie avec l'appui financier de partenaires non étatiques. Ainsi, un accent devrait être mis sur la recherche et le renforcement de partenariats afin de pallier le manque ou l'insuffisance des ressources financières du département ministériel. - Le renforcement du suivi des jeunes et femmes bénéficiaires de financement demeure un élément primordial afin de promouvoir les micro-entreprises créées et assurer leur pérennisation.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Former 650 jeunes et femmes entrepreneurs en éducation financière et en Gestion d'entreprises - Former 1 000 jeunes et femmes en entrepreneuriat digital et en e-marketing
Recommandations	<p>Les principales recommandations se résument ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la revue à la hausse de l'enveloppe financière allouée au département ministériel ; - la mise à la disposition des ressources nécessaires à temps afin d'assurer une mise en œuvre diligente des actions inscrites dans le plan d'actions du ministère ; - la mise à la disposition du ministère de moyens logistiques conséquents. - la reconduction de l'engagement 8

IV.2.9 Engagement N°9

Engagement N° 9 : Accroître la représentativité des femmes dans les sphères de décision	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence principale	d'exécution Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible représentativité des femmes dans les sphères de décision ; • Méconnaissance des femmes de leurs rôles dans la gestion des affaires publiques ; • Faible implication des femmes dans la gestion des affaires publiques ; • Faible prise en compte des préoccupations majeures des femmes par les pouvoirs publics.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement participatif et inclusif centré sur les préoccupations majeures des femmes • Susciter et promouvoir les candidatures des femmes aux sphères de décision. <p>Objectif global : Réduire les inégalités entre les sexes par l'implication des femmes dans les prises de décisions relatives à leur épanouissement</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre de femmes élues/désignées dans les sphères de décision est accru ; • les femmes élues sont suffisamment outillées pour porter les revendications relatives à l'amélioration de leurs conditions de vie.

<p>Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer le dispositif juridique ; • d'accroître le nombre de femmes dans les sphères de décision ; • de réduire les inégalités de genre ; • d'améliorer la participation des femmes dans la gouvernance politique. 			
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent car il permet l'accroissement de la participation des femmes dans la gestion des affaires publiques.</p>			
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec la stratégie nationale genre (SNG) : cet engagement est en lien avec l'axe 4 « <i>participation, représentation et influence politique égale</i> » dont les objectifs sont de (i) développer le mouvement féminin et le leadership des femmes à tous les niveaux en incluant les jeunes filles, (ii) promouvoir la participation des femmes et des filles aux sphères de décisions et aux instances électives et nominatives, (iii) renforcer l'accès des femmes et des filles aux postes nominatifs dans l'administration. • Lien avec l'axe 2 du PNDES : il est en lien avec l'objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes dont un des effets attendus est la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement (EA 2.4.2). 			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Pas commencé</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achévé</p>
<p>Description des résultats</p>	<p>- Organisation de plaidoyers par le SP/CONAPGenre pour le vote de la loi portant fixation de quotas et</p>			

modalités de positionnement des candidat(e)s aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. Tenue dans la salle de réunion de l'Assemblée nationale, l'activité a réuni soixante (60) participant(e)s dont vingt-une (21) femmes et trente-neuf (39) hommes. Trente-six (36) députés (09 femmes et 27 hommes) y ont pris part.

Le vote de cette loi le 22 janvier 2020 est l'illustration parfaite de l'atteinte des objectifs fixés, d'où le niveau achevé.

- Le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire à travers le SP-CONAPGenre et avec l'appui technique et financier du PNUD, a mis en œuvre une série d'activités en vue de favoriser une meilleure participation politique des femmes à travers la vulgarisation de la loi sur le quota et de son décret d'application. C'est dans cette dynamique qu'il s'est tenu des rencontres d'échanges et de plaidoyer aux sièges de partis et formations politiques pour une meilleure participation politique des femmes. Aussi, à travers la vulgarisation de la loi sur le quota et de son décret d'application, des sensibilisations ont été réalisées. Ces rencontres qui ont fait partie d'une des séries de rencontres, ont été réalisées également en collaboration avec le MATD, la CENI, le Cadre de concertation des organisations de la société civile intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes, le CRIGED, le Réseau des Femmes anciens ministres et parlementaires (REFAMP-BF).
- En Janvier 2021, le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, en collaboration avec les OSC, a mené un plaidoyer auprès du Chef de l'État sur les engagements en lien avec l'accroissement de la représentativité des femmes dans les sphères de décision. C'est ainsi que dans le Gouvernement DABIRE III, il y a eu 10 femmes et 21 hommes sur 31 ministres (ministres et ministres délégués). Ce qui fait un taux de 32,26% de femmes. Cette première au Burkina Faso est également la

	<p>concrétisation d'une promesse tenue devant les femmes lors de la célébration du 08 mars 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire a organisé des sessions de formation en leadership féminin au profit des femmes membres des coordinations et organisations féminines. <p>Aussi, le SP/CONAPGenre a organisé des ateliers de sensibilisation et de formation des leaders politiques religieux, coutumiers et associatifs de la région du centre-Ouest, sur le genre et la participation politique des femmes. Quarante-cinq (45) participants(es) dont dix-sept (17) hommes et vingt-huit (28) femmes y ont pris part.</p>		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des femmes en leadership et participation politique ; - Organiser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer 		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Faire des plaidoyers pour l'adoption de la loi sur le quota aux élections législatives et municipales au Burkina Faso	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer dans les 13 chefs-lieux de régions auprès des femmes sur leur devoir politique et civique	Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Organiser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer dans les 13 chefs-lieux de régions auprès des partis et formations politiques	Janvier 2020	Juin 2021	Limité

pour la formation des militantes et pour leur positionnement sur les listes de candidature				
Organiser des séances de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour le respect de leurs engagements en lien avec l'accroissement de la représentativité des femmes dans les sphères de décision		Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Renforcer les capacités des femmes en leadership et participation politique dans les 13 chefs-lieux de régions		Janvier 2020	Juin 2021	Limité
Informations de contact				
Agence d'exécution principale		Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution		Assétou SAWADOGO/KABORE		
Titre, Département/Direction		Secrétaire Permanente du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP-Genre)		
E-mail et téléphone		asskabor@yahoo.fr Tél : (+226) 70 62 56 20		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	Présidence du Faso Premier Ministère MATD SGG/CM Assemblée Nationale CENI		

	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<p>OSC intervenant dans le genre</p> <p>Cadre de Concertation Genre des PTF</p>
Informations supplémentaires		
Autres activités	<p>Le 22 janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté la loi portant fixation de quota et modalité de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. Cette loi a été adoptée non seulement grâce aux actions de plaidoyer, mais il convient de préciser qu'un avant-projet de loi a été préalablement soumis au gouvernement. L'élaboration de cet avant-projet de loi a réuni les acteurs de l'administration publique, les OSC, les partis politiques, sous la conduite du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire à travers le SP/CONAPGenre.</p> <p>En collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, les OSC, la CENI, le SP/CONAPGenre a participé en 2020 aux activités de vulgarisation de la loi portant fixation de quota et modalité de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso.</p> <p>la formation des formatrices sur le manuel de ONUFEMMES sur le leadership politique : Cette formation tenue le 22 octobre 2020 a été initiée par l'Union Africaine des ONG de Développement (UAOD) et le Cadre de Concertation des Organisations Intervenants sur le genre et la participation citoyenne des femmes au Burkina Faso et soutenue par l'Organisation Internationale de la Francophonie avec l'appui financier du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, dans le cadre du Fonds français de Solidarité pour des Projets Innovants.</p> <p>Le Cadre de Concertation des Organisations Intervenants sur le genre et la participation citoyenne des femmes au Burkina Faso, avec l'appui financier du Fonds Commun Genre a organisé de juin-juillet 2021, des foras régionaux (dans 9 régions) pour informer, sensibiliser les femmes et les jeunes sur l'importance de la participation citoyenne en vue d'une démocratie locale inclusive et équitable.</p> <p>L'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF), sur Financement de l'ONG DIAKONIA, a réalisé</p>	

	<p>un projet portant sur la « Promotion du droit à décider pour une meilleure participation politique et protection juridique des femmes et filles au Burkina Faso ». Ce projet a été réalisé de Juillet 2019 à décembre 2020. Ce qui a permis entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser 03 sessions de formation sur les droits politiques et la participation politique des femmes au profit de 90 femmes et filles leaders des partis politiques (majorité et opposition), des organisations de femmes, de jeunes et de défense des droits humains (susciter des candidatures et engagement au sein de ses organisations pour la lutte pour la participation politique des femmes et filles) ; - d'organiser 03 sessions de formation sur la communication et le leadership au profit de 90 femmes et filles leaders des partis politiques et organisations de femmes, de jeunes et de défense des droits humains; - d'organiser un atelier de réflexion et de partage d'expériences avec 30 responsables des partis politiques et des organisations de femmes, de jeunes et de droits humains pour l'effectivité de la loi sur le quota et une meilleure participation politique des femmes ; - de réaliser et diffuser une émission télévisuelle interactive sur la participation politique des femmes au Burkina Faso et de présenter la nouvelle loi sur le quota et son décret d'application.
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - faible allocation financière et régulations budgétaires ; - report des élections municipales; - contraintes liés à la COVID-19 et à l'insécurité dans certaines régions; - pesanteurs socioculturelles qui ne facilitent pas l'atteinte des objectifs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - faible application des textes qui ne facilite pas la représentativité des femmes aux sphères de décision (loi sur le quota par exemple).
Leçons apprises	<p>Cet engagement a permis d'avoir des avancées remarquables en matière de représentativité des femmes aux sphères de décision. C'est ainsi qu'il y a eu une amélioration du cadre juridique par l'adoption d'une nouvelle loi sur le quota aux élections en 2020. Aussi, le pourcentage de femmes ministres au dernier remaniement ministériel (mercredi 30 juin 2021) est passé à 32,26 %, une première au Burkina Faso. Par ailleurs, les femmes sont de plus en plus conscientes de leur place dans les sphères de décision, s'engagent et revendiquent leur droit.</p> <p>Mais les défis demeurent au regard du faible positionnement des femmes sur les listes de candidatures, des résultats des dernières élections législatives (22 novembre 2020) et de la faible participation des femmes aux sphères de décision.</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation des textes régissant les droits des femmes ainsi que leur participation politique ; - l'organisation de sessions de renforcement des capacités en leadership, genre et participation politique des femmes.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement des ressources financières pour la mise en œuvre adéquate des activités; - l'amélioration de l'implication des leaders politiques, coutumiers et religieux dans les actions visant l'accroissement de la représentativité des femmes aux sphères de décision; - la reconduction de l'engagement au prochain Plan d'actions.

IV.2.10 Engagement N°10

Engagement N°10 : Vulgariser le Guichet virtuel de l'administration publique (GVAP)	
Date de début et de fin de l'engagement : 1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	Méconnaissance du Guichet Virtuel de l'Administration Publique
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : faire connaître le guichet virtuel et renforcer son utilisation par la population</p> <p>Objectif global : donner plus de visibilité aux services offerts par l'administration</p> <p>Résultat escompté : le guichet virtuel est connu et visité</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner aux usagers/clients des informations et les opportunités relatives au guichet virtuel à travers des campagnes de communication; • instaurer une communication interactive avec l'ensemble des acteurs de l'administration.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de renforcer la transparence dans l'offre des services publics de l'administration ; • d'améliorer le niveau de connaissance des usagers/clients de l'administration sur le droit d'accès à l'information ; • de renforcer la redevabilité de l'administration publique ; • d'améliorer l'accès aux services publics par les TIC.
Informations supplémentaires	<p>L'engagement tire son fondement des référentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan national de développement économique et social (PNDES) qui en son axe 1 vise à « reformer les institutions et moderniser l'administration » ;

	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan décennal de modernisation de l'administration (PSDMA) dont l'axe 3 vise la promotion de l'accessibilité et de la transparence de l'administration publique ; Programme 3 de l'axe 4 du PSDMA : dématérialisation des procédures administrative et développement des services en lignes. 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - deux (02) séances d'information et de publicité médiatique sur deux (02) prévues ont été organisées via des spots publicitaires diffusés par les télévisions (BF1,RTB,3TV) et la presse écrite sur le e-concours en juillet et aout 2020 puis en mai 2021, soit un taux d'achèvement de 100%. Cf. https://fb.watch/6N4rGgjsa1/ - deux (02) séances de communication hors média via l'affichage sur deux (02) prévues ont été organisées sur le e-concours en juillet 2020 puis en mai 2021, soit un taux d'achèvement de 100%. - deux (02) séances de communication en ligne via internet sur deux (02) prévues ont été organisées sur la page Facebook du GVAP en mai et juin 2021, soit un taux d'achèvement de 100%.conf. https://web.facebook.com/stgvap/ 			
Prochaines étapes	- Néant			
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	
Organiser des campagnes de communication média (radio, télévision, presse écrite).	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé	
Organiser des campagnes de communication hors média (affiches, banderoles, flyers, contact avec les populations).	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé	

Organiser des campagnes de communication en ligne (digitale, numérique, internet).	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Aboubacary SAWADOGO		
Titre, Département/Direction	Secrétaire technique du guichet virtuel de l'administration publique (ST-GVAP)		
E-mail et téléphone	aboubacary.sawadogo@gmail.com (00226) 71 79 04 88 - 65 37 79 63		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	MCRP, SIG, Médias publics	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Médias privés Associations	
Informations supplémentaires			
Autres activités	- NEANT		
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ; - Faible dotation en ressources financières et matérielles ; - Régulation budgétaire . 		
Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers /clients sont satisfaits des services offerts en ligne. - il ressort des campagnes un besoin de formation des usagers des communes rurales à l'utilisation des TIC; - les campagnes de communication en langues locales via les radios et télévisions au profit de la population rurale; 		

	<ul style="list-style-type: none"> - un besoin de renforcer la campagne hors média aux écoles et centres de formation.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la communication média au niveau des (radio, télévision, presse écrite) ; - Le renforcement de la communication hors média (affiches, banderoles, flyers, contact avec les populations) ; - Le renforcement de la communication en ligne.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation conséquente en ressources financières et matérielles - La reconduction de l'engagement N°10 dans le PAN 3 pour plus d'impact sur le terrain.

IV.2.11 Engagement N°11

<u>Engagement N°11</u> : Renforcer la communication sur le gouvernement ouvert au Burkina Faso	
Date de début et de fin de l'engagement : 1er janvier 2020 – 30 juin 2021	
Agence d'exécution principale	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement règlera ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance des enjeux du gouvernement ouvert • Faible appropriation des principes et valeurs du gouvernement ouvert par les populations
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : susciter l'adhésion et l'appropriation des populations aux principes du gouvernement ouvert</p> <p>Objectif : Renforcer les connaissances des populations sur le gouvernement ouvert</p> <p>Résultat escompté : Les populations se sont approprié les principes du gouvernement ouvert</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'informer et de sensibiliser la population sur les principes et les valeurs du gouvernement ouvert ;

	<ul style="list-style-type: none"> de susciter l'adhésion et la participation des populations à la base aux principes du gouvernement ouvert. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il permet de promouvoir l'accès à l'information à travers la sensibilisation et la publication des données ; Il améliore la participation citoyenne des populations au processus du gouvernement ouvert. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Lien avec l'Axe 1 du PNDES « réformer <i>les institutions et moderniser l'administration</i> » Lien avec la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 Lien avec la politique sectorielle gouvernances administrative et locale <i>et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</i> » 			
Niveau d'achèvement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achévé
				X
Description des résultats	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement plusieurs activités ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> le site Web (www.ogp.gov.bf) et la page Facebook du PGO ont été régulièrement animés; le 2^{ème} plan d'actions national 2019-2021 du PGO sous format chemises, dépliants et documents a été produit en 2000 exemplaires chacun grâce à l'appui du Programme d'appui aux gouvernements ouverts francophones (PAGOF); les activités du PGO au Burkina Faso ont bénéficié d'une large couverture médiatique à travers les reportages et les émissions débats organisés par la société civile grâce à l'appui du Trust fund ; (reportage, formation, etc) Les cadres de concertation sur le suivi-évaluation du PAN2 se sont régulièrement tenus ; Le rapport annuel à mi-parcours de la mise en œuvre du PAN2 a été élaboré ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier de lancement le 2ème plan d'actions national 2019-2021 du PGO (conférence de presse) a été organisée avec la présence des médias, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, ministères et institutions, organisations de la société civile en février 2020 et a bénéficié d'une large couverture médiatique ; - Une campagne de présentation du PAN 2 a été menée dans les treize (13) régions en mars 2021 ; - Des émissions radiophoniques à travers une couverture médiatique de la campagne de vulgarisation du PAN2 ont été organisées dans les 13 régions ; - des spots publicitaires et reportages ont été diffusés sur le PGO. 		
Prochaines étapes	Néant		
États des jalons	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Organiser une conférence de presse pour présenter le 2ème plan d'actions national 2019-2021 du PGO	Mars 2020	Décembre 2020	Achevé
Organiser une campagne de présentation du PAN 2 dans les treize (13) régions	Décembre 2020	Mars 2021	Achevé
Animer régulièrement le site et la page Facebook du PGO	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Éditer et vulgariser le 2ème plan d'actions national 2019-2021 du PGO	Avril 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser des émissions	Avril 2020	Juin 2021	Achevé

radiophoniques dans dix (10) localités			
Diffuser des spots publicitaires sur le PGO	Avril 2020	Juin 2021	Achevé
Assurer la couverture médiatique des activités du PGO	Janvier 2020	Juin 2021	Achevé
Organiser les cadres de concertations sur le suivi-évaluation du PGO	Avril 2020	Juin 2021	Achevé
Informations de contact			
Agence d'exécution principale	Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance		
Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution	Etienne Rimlawend KABORE		
Titre, Département/Direction	Secrétaire permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance		
E-mail et téléphone	etiennekabore.spmabg@gmail.com Tél : (+226) 70 43 33 53/ 55 87 27 10		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organismes, agences du gouvernement	Ministères et institutions	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	AMBF, ARBF, Sahel Data Bank, Beogo-Néré, Open Burkina, AJB, CGD, Fédération panafricaine des associations et clubs de l'Union africaine (FEPAC/UA), AJ/UEMOA, Club union africaine du Burkina, Conseil national de la jeunesse	
Informations supplémentaires			
Autres activités	Communication sur le PAN2 du PGO lors de la session du CNMABG le 28 juin 2021		
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources financières - Difficultés liées à la pandémie de la Covid19 avec les restrictions des activités regroupant plus de 50 personnes 		

Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence d'indicateur de performance n'a pas facilité le suivi évaluation de la mise en œuvre de l'engagement
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des consultations régionales en vue de la co-création du 3^{ème} PAN/PGO - Initier des actions de formation à l'endroit des acteurs du processus PGO en vue de faciliter la co-création et la mise en œuvre du 3^{ème} PAN
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour un accompagnement financier pour le 3^{ème} PAN/PGO - Reconduire l'engagement dans le 3^{ème} PAN/PGO en vue de pérenniser les acquis

V. Échanges et apprentissage entre pairs

Le Burkina Faso a pris part à plusieurs activités d'échanges et d'apprentissage avec les pairs. Il s'agit entre autres :

- de la participation au Séminaire PAGOF en Novembre 2019 à Abidjan où le Burkina Faso a partagé son expérience du PGO et également appris des pairs.
- de la tenue en Mars 2020 de la réunion de coordination du PGO Burkina qui a regroupé les acteurs de l'OGP, du SPMABG, Open Burkina, PAGOF, la société civile. Cette réunion a permis d'apporter plus de cohérences et de synergie. Elle a également permis d'affiner une stratégie de communication.
- de la participation en Juin 2020 du pays aux concertations régionales sur la campagne Open Response + Open Recovery. La rencontre a permis de mettre en évidence les façons dont la transparence, la responsabilité, l'inclusion et la participation citoyenne peuvent faire la différence en temps de la crise COVID-19. Au-delà de la sensibilisation, l'objectif de la campagne a été d'aider les pays aux niveaux national et local à intégrer des approches de gouvernement ouvert dans leurs réponses et leur redressement et de préparer le terrain pour les réformes de gouvernance à long terme qui peuvent construire des sociétés plus résilientes.
- de la commémoration en Mai 2021 de l'OpenGovWeek à travers l'organisation d'une table ronde des bailleurs. A cours de cette rencontre, nous avons présenté l'opportunité du PGO en vue d'entrevoir des possibilités de financement. Nous avons également fait un retour d'expériences en ligne du PGO en Afrique et au Moyen-Orient organisé par le Maroc.
- de la participation aux échanges en ligne en juin 2020 entre les POC d'Afrique et du Moyen-Orient où nous avons partagé notre expérience de la gestion du processus OGP pendant la pandémie Covid-19.
- de l'organisation d'un atelier technique de Co-crédation du PGO pour la région Afrique et Moyen-Orient du 23 au 24 Mars 2021. A cette rencontre, il a été présenté le Mécanisme Indépendant d'Évaluation (MIE) et de l'équipe apprentissage et de l'innovation du PGO.
- en Juillet 2021, il y a eu des échanges entre le Burkina Faso et le Maroc pour soutenir la candidature du Maroc au Comité Directeur PGO.

VI. Conclusion, leçons apprises et prochaines étapes

La mise en œuvre du plan d'actions 2019-2021 s'est déroulée dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale, la crise humanitaire et sécuritaire qui touche le Sahel en général et le Burkina Faso en particulier et enfin les événements socio-politiques majeurs.

Sur le plan Sanitaire, le Burkina Faso connaît depuis mars 2020 une crise liée à la pandémie de la COVID 19. Le pays a reçu ses premières doses (115 200) de vaccin Astrazeneca le 31 mai 2021 offertes dans le cadre de l'initiative COVAX.

Sur le plan sécuritaire, le Burkina Faso connaît un regain de violences depuis le début du mois de mai 2021 alors que l'on observait une accalmie depuis le début du premier semestre de l'année 2020.

Sur le plan sociopolitique, le fait majeur est le report des élections municipales initialement prévues en mai 2021. Face à la persistance de la crise sécuritaire, on a observé dans plusieurs localités du pays des mouvements de protestation des populations revendiquant plus de protection de la part de l'Etat.

L'évaluation indique un état d'exécution satisfaisant des engagements dont le taux d'exécution global est supérieur à 82%.

Le contexte national marqué par la persistance des attaques terroristes, la crise sanitaire liée à la covid 19 et la rareté des ressources financières a impacté négativement la mise en œuvre du plan d'actions.

Sur onze (11), six (06) sont achevés avec un taux de 100% et cinq (05) engagements ont connu une mise en œuvre substantielle (est égal ou plus de 50%).

Dans un tel contexte, la mise en œuvre réussie du Plan d'actions national 2019-2021 du PGO est une importante opportunité pour faire avancer les relations entre les structures étatiques et la société civile. Les onze (11) engagements sont évidemment en lien avec le contexte et ont effectivement permis d'atteindre des résultats satisfaisants dans les axes majeurs du PGO que sont : la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, la transparence fiscale et budgétaire, l'accès à la justice, l'utilisation des technologies pour l'amélioration du service publique et la reddition des comptes.

VI.1. Leçons apprises :

Les activités du plan d'actions 2019-2021 ont connu des perturbations compte tenu des mesures barrières imposées par la Covid-19. Il a fallu faire preuve d'adaptation pour tenir les rencontres en ligne via les plateformes de visioconférence. La société civile s'est inspirée des expériences des pairs notamment les campagnes PGO Open Response + Open Recovery pour accentuer la veille citoyenne.

VI.2. Prochaines étapes :

Pour ce qui concerne le PGO au niveau du Burkina Faso, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Au terme de la mise en œuvre du second plan d'actions national et conformément au cycle de Co-création, le Burkina Faso entamera la Co-création de son troisième plan d'action ;
- Selon la dernière mise à jour des critères d'éligibilité, le gouvernement du Burkina Faso n'a pas publié son rapport d'audit 2016 à temps (tel qu'évalué par l'Enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership, au plus tard dix-huit mois après la fin de l'année de référence) ; ce qui a abaissé son score dans l'Engagement des citoyens (tel qu'évalué par l'indice de démocratie de l'Économiste Intelligence Unit). En conséquence, le gouvernement du Burkina Faso est tombé en dessous du score d'éligibilité minimum requis pour tous les membres du PGO. Le pays prendra des mesures idoines pour remédier à la situation afin de satisfaire aux critères d'éligibilité.

- L'organisation du séminaire PAGOF à Ouagadougou en novembre 2021 se présente comme un excellent cadre de partage d'expériences entre pays francophones membres du PGO et ceux désirant être membres.